

ASSOCIATION EQUILIBRE - Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF					PASSIF		
	Valeur brute	Amort.	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017		Net 2018	Net 2017
Valeurs immobilisées					Ressources propres		
Matériel activités	4 764,81	4 764,81	-		Fonds associatif	32 015,00	32 015,00
Installation, aménag. Et agencements	116 721,26	108 583,27	8 137,99	10 424,79	Réserve de trésorerie	11 686,55	22 985,68
Matériel de transport	29 606,20	29 606,20	-	561,90	Report à nouveau		
Matériel de bureau et informatique	27 711,52	26 270,22	1 441,30	2 888,30	Résultat de l'exercice	- 23 368,26	- 11 299,13
Parts sociales Crédit Mutuel			45,73	45,73	Subvention d'équipement		91 622,41
					Subvention virée au compte de résultat		- 91 622,41
Total	178 803,79	169 224,50	9 625,02	13 920,72	Provision pour risques et charges	135 038,37	136 997,49
					Total	155 371,66	180 699,04
Valeurs réalisables					Dettes à court terme		
Rémunérations dues au personnel					Fournisseurs	4 146,50	4 657,99
Prestataires			56 997,17	74 320,18	Rémunérations dues IJSS		
Produits à recevoir			2 597,66	806,32	Provisions pour congés payés	14 325,00	15 060,00
Total			59 594,83	75 126,50	URSSAF	9 650,00	12 859,00
Valeurs disponibles					MEDERIC	2 182,21	2 317,85
Compte-Chèques Crédit Mutuel			1 262,23	9 797,70	CHORUM	534,83	353,92
Livret bleu			77 108,03	89 278,89	MUTUELLE	331,82	782,48
Livret ordinaire			78 064,48	70 153,14	APAS	1 294,80	1 195,20
Caisse			1,90	8,27	UNIFORMATION	3 243,00	4 051,00
					Taxe sur salaires		1 793,00
					Charges diverses à payer	35 005,03	34 230,34
Total			156 436,64	169 238,00	Total	70 713,19	77 300,78
Comptes de régularisation					Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance			428,36	423,00	Produits constatés d'avance		708,40
TOTAL			226 084,85	258 708,22	TOTAL	226 084,85	258 708,22

CHARGES		PRODUITS	
Intitulés	Débit	Intitulés	Crédit
Produits d'entretien	416,51	Participation des usagers	3 444,70
Fournitures d'activités	480,81	Produits des services rendus	775,00
Eau	356,23	Rémunérations des services	4 219,70
Gaz	2 502,91	CONSEIL DEPARTEMENTAL	
Electricité	1 052,06	<i>Espace Parental</i>	28 867,00
Carburant	1 885,57	<i>Médiation familiale</i>	10 638,00
Petit équipement outillage	1 682,34	<i>Espace Rencontre</i>	10 000,00
Fournitures de bureau	431,05	<i>Actes Espace Rencontre</i>	1 118,32
Achats	8 807,48	MAIRIE DE ROYAN	
Locations immobilières	26 925,84	<i>LAEP</i>	15 600,00
Entretien et réparations	2 663,73	<i>Espace de Vie Sociale</i>	9 360,00
Maintenance	3 874,59	<i>Médiation familiale</i>	6 240,00
Assurances	2 832,51	<i>Espace Rencontre</i>	5 200,00
Documentation	25,00	CARA	
Frais de colloques	253,47	<i>Prévention Médiation</i>	121 500,00
Services extérieurs	36 575,14	<i>Professionnalisation RAPE</i>	12 672,00
Personnel détaché	37 960,50	CAF 17	
Rémunération d'intermédiaires	8 185,00	<i>Espace de Vie Sociale</i>	22 313,00
Publicités, publications	2 425,20	<i>LAEP</i>	17 891,28
Frais de déplacement du personnel	4 314,38	<i>Médiation familiale</i>	94 646,63
Frais de missions	503,52	<i>Espace de rencontre</i>	20 015,45
Frais de fonctionnement associatif	848,43	MSA	
Frais postaux	279,55	<i>Médiation familiale</i>	5 366,46
Frais de télécommunications	4 089,62	<i>LAEP</i>	837,31
Services bancaires	95,84	<i>Espace Rencontre</i>	1 000,00
Charges externes diverses	200,00	COUR D'APPEL DE POITIERS	
Cotisations	630,40	<i>Médiation familiale</i>	2 500,00
Frais de formation du personnel	2 854,38	<i>Espace Rencontre</i>	6 000,00
Autres services extérieurs	62 386,82	TRANSDEV	2 000,00
Taxe sur les salaires		Subventions d'exploitation	393 765,45
Formation professionnelle	5 301,22	Collectes et dons	4,70
Taxes ordures ménagères	472,00	Adhésions des membres	577,00
Impôts, taxes et vers. Assimilés	5 773,22	Produits supplétifs	14 150,00
Rémunérations du personnel	221 645,64	Autres produits de gestion courante	14 731,70
Congés payés	735,00		
URSSAF	63 773,36	Produits financiers	672,51
MUTUELLE	1 155,20	Produits exceptionnels/exercice	2,22
RETRAITE	12 896,17	Produits exceptionnels/exercice ant.	6 505,89
RETRAITE CADRE	1 644,42	Cessions d'actifs	95,00
PREVOYANCE	2 621,23	Produits exceptionnels	6 603,11
POLE EMPLOI	9 309,30		
APAS	1 294,80	Reprises sur provisions	1 959,12
Charges de personnel	313 605,12	Transfert de charges	383,30
		Remboursements formations	2 733,29
Charges supplétives	14 150,00		
		Transfert de charges	3 116,59
Charges exceptionnelles	1 844,96		
Amortissements	5 293,70		
Provisions			
Dotations aux amortissements	5 293,70		
TOTAL DES CHARGES	448 436,44	TOTAL DES PRODUITS	425 068,18
EXCEDENT	-	DEFICIT	23 368,26
TOTAL GENERAL	448 436,44	TOTAL GENERAL	448 436,44

ASSOCIATION EQUILIBRE

RAPPORT du
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2018

Assemblée Générale

16 MAI 2019

Patrick Payet
Commissaire aux Comptes
25 rue New Rochelle
17000 LA ROCHELLE
tél : 05 46 37 91 49
e-mail : p.payet@catalys-gestion.com

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

1- le contrôle des comptes annuels 2018 de l'association EQUILIBRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

2-les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 1^{er} alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

3 VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations donnés dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à La Rochelle, le 14 février 2019



P. PAYET

Patrick PAYET

Commissaire aux Comptes